



Etrangère née enfant France et mère d'enfant Français et apatride

Par **caprisprice**, le **21/03/2018** à **06:30**

Bonjour

Divorcée de Français et ayant un enfant français

Je suis née en France en 1983 de parent camerounais, à la séparation de ceux-ci c'est ma grand-mère qui me recueille elle est veuve de français mais a eu ma mère d'un précédent mariage avec un étranger. Je viens m'installer avec ma grand-mère au Cameroun à l'âge de 7 ans.

Ma vie est ponctuée de voyage entre l'Afrique et l'Occident jusqu'à l'âge de 13 ans, à 16 ans l'ambassade de FRANCE me refuse le visa c'est depuis ce jour que j'ai réalisé que j'étais une étrangère.

Après mon mariage en 2008 je rejoins mon époux qui est militaire, il est né au Cameroun de mère française, victime de violence conjugale notre relation se détériore

après ça j'ai tout vécu comme abus, je me suis retrouvée sans papier et aucun avocat n'acceptant de me représenter pour le divorce, je fus sans domicile fixe, et sans ressources avec mon fils, mon passeport expire et mon ambassade refuse de me fournir un passeport sous présentation d'un acte français, c'est un ami au Cameroun qui se débrouille à m'en fournir un, je n'ai droit à rien tant que je

suis mariée, mais ne bénéficie d'aucune protection non plus, je subis le chantage morale de mon ex car si c'est lui qui veille à ce que je sois dans la désolation c'est aussi ma buée de sauvetage.

c'est ainsi qu'il propose de me laisser l'appart avec notre fils mais quelque 3 mois plus tard je reçois un courrier de son avocat qui stipule que je dois quitter le domicile si à la fin du mois je ne retrouve pas d'emploi

recueillie et hébergée par une association avec mon fils, sans RSA, avec du mal à renouveler mes papiers à la préfecture, au point où mon ex époux a dû intervenir car j'ai droit à un récépissé temporaire et on ajoute que je me ferais expulser si je ne retrouve pas d'emploi, je reçois aussi une inspectrice des services sociaux mandatée par mon époux pour constater que je suis une mauvaise mère, et je trouve néanmoins une formation dans les assurances mais une semaine avant les examens je suis hospitalisée une semaine pour une dépression, le tribunal statue favorablement à mon avantage et je retourne au Cameroun.

aujourd'hui cela fait 2 ans que je vis au Cameroun avec mon fils mais à nouveau avec des problèmes administratifs et je suis apatride car le Cameroun me dit française. puis-je demander la nationalité ?

Par **Visiteur**, le **21/03/2018** à **06:47**

Bonjour

Malheureux, il faut répondre à des critères précis que voici.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F295>

Par **amajuris**, le **21/03/2018** à **10:09**

bonjour,

je ne connais pas la loi camerounaise, mais si vos 2 parents étaient camerounais, vous devriez avoir la nationalité camerounaise par filiation.

je ne vois pas à quel titre, vous pourriez prétendre à la nationalité française, puisque le simple fait d'être né en France ne donne pas automatiquement la nationalité française surtout que vous avez quitté la France à l'âge de 7 ans.

de la même manière, que le mariage avec un conjoint français ne donne pas automatiquement la nationalité française au conjoint étranger.

voyez un avocat au Cameroun pour faire valoir votre nationalité camerounaise.

salutations